



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/573
11 décembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

487ème séance plénière

PC Journal No 487, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 573
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE
A EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2004.